

Image not found or type unknown



Vivre à l'étranger en gardant son séjour de 10 ans en France

Par **moko**, le **24/07/2013** à **07:05**

Bonjour,

Je viens d'avoir mon séjour de 10 ans en France et je pars vivre à l'étranger avec ma conjointe française pour quelques années.

J'ai droit à combien de temps à l'extérieur de la France pour conserver mon séjour de 10 ans et ne pas le perdre.

Merci de votre aide.